





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-230**

**Séance publique du**

**11 juin 2018**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1135366-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FORMATION ET ACQUISITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE  
DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - DEMANDE D'AIDE  
FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2018

**Nomenclature : 3.1**  
Acquisitions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Danielle SANTAMARIA

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : FORMATION ET ACQUISITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération a pour objet de solliciter l'Agence de l'Eau afin d'obtenir des financements pour la formation à la « gestion différenciée » des agents des Directions Espaces Verts, Sports et Voirie de la Ville d'Aix-en-Provence ainsi que pour l'acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le « zéro phyto » et le plan de gestion différenciée de la Direction des Espaces Verts vont impliquer une nouvelle organisation de travail et des nouveaux modes de gestion des espaces publics. Pour appréhender ces nouvelles méthodes d'entretien initiées au niveau de la commune, il est nécessaire d'une part, de former les agents des différents services concernés et d'autre part, d'acquérir du matériel alternatif au désherbage chimique.

Afin de faciliter la mise en œuvre et la poursuite de cette gestion durable, la commune sollicite le soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % pour former ses agents et à hauteur de 80 % pour une partie de l'acquisition du matériel alternatif (binettes, désherbeur thermique...) et 40 % pour l'autre partie du matériel alternatif (débroussailleuse électrique, tête de fils...).

Considérant que :

- La loi Labbé modifiée par l'article 68 de la transition énergétique pour la croissance verte

interdit à compter du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf des raisons de sécurité...) accessibles ou ouverts au public,

- l'abandon des pesticides en ville constitue un enjeu important pour la santé des agents, des administrés, la préservation de la ressource en eau et pour la biodiversité,

- la commune réalise un plan de gestion différenciée,

- la formation des agents sur « la gestion différenciée » et l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique sont des moyens de pérenniser ce nouveau mode d'entretien des espaces publics.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** l'Agence de l'Eau pour obtenir un financement de la formation des agents à hauteur de 80 %,

- **SOLLICITER** l'Agence de l'Eau pour obtenir un financement de l'acquisition du matériel alternatif au désherbage chimique à hauteur de 80 % pour une partie et 40 % pour l'autre partie,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix municipal à encaisser les sommes correspondantes,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer les documents afférents.

DL.2018-230 - FORMATION ET ACQUISITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DE LA  
MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DE LA VILLE D'AIX EN  
PROVENCE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»